



FOIREE VERTE

DU MURIER



**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

À RETOURNER AU SERVICE ÉVÉNEMENTIEL AVANT LE



IDENTITÉ

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Code postal.....
Localité.....
Téléphone.....
Mail.....
Dénomination de la société.....
Forme juridique.....
Siège social.....

QUALITÉ

Producteur Éleveur Artisan Commerçant

Registre du commerce.....
Registre des métiers.....
N° Siret.....
Code APE.....

Nature des produits à la vente

.....
.....
.....

Merci de justifier la provenance de vos produits
Seuls les stands s'inscrivant dans une démarche environnementale seront retenus

Pour les éleveurs

Animaux exposés sur la foire – (pour une éventuelle aide au transport, nous contacter)

.....
.....
.....

DOSSIER

**Documents à joindre
avec votre dossier,
à l'adresse suivante :**

Maison communale
111 avenue Ambroise Croizat
Service événementiel
38400 Saint-Martin-d'Hères

Pièces jointes demandées :

- Copie du Kbis
- Attestation d'assurances
"responsabilité civile
de l'année en cours"
- Règlement (voir page suivante)

RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

Éleveurs exposant des animaux	Gratuit
Producteurs	Gratuit
Autres exposants Tarif forfait de 3 mètres linéaires Métrage supplémentaire	32,65 € 4,40 €

Je souhaite réserver un emplacement de :mètres linéaires
Montant à régler :€ TTC

Je règle le montant total par

- ☼ Chèque bancaire n° à l'ordre du Trésor public.
- ☼ Banque
- ☼ Espèces le jour de la foire en accord avec le service événementiel
en cas d'inscription par mail : evenementiel@saintmartindheres.fr

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Appareil à brancher	Mono 220 V	Tri + T/380 V	Tri + N + T /380 V	Puissance Kw

- ☼ Merci de déclarer tous les matériels utilisés lors de l'événement, cette liste sera validée par les techniciens de la Ville, un accord préalable vous sera notifié.
- ☼ Tous les appareils doivent être en parfait état de fonctionnement, des contrôles seront effectués.
- ☼ Tout appareil jugé défectueux par le service compétent de la Ville ou non déclaré pourra être immédiatement retiré.

RESTAURATION ÉCO-RESPONSABLE

Pour que cet évènement soit aussi une réussite sur le plan environnemental

- ☼ Favorisons une restauration locale (produits circuits courts et/ou biologiques)
- ☼ Limitons les restes alimentaires
- ☼ Limitons les déchets plastiques : vaisselle, couverts, bouteilles...
- ☼ La vaisselle réutilisable est obligatoire.

Elle a pour objectif de diminuer les déchets produits par la manifestation tout en préservant de précieuses ressources. Il s'agit de remplacer la vaisselle jetable à usage unique (en carton, en plastique jetable, en matériau compostable, bio-dégradable ou autre) par une vaisselle réutilisable (en plastique solide, en porcelaine, en verre, etc.).

- ☼ Pour tous les stands susceptibles d'être concernés, merci de respecter ces indications pour qu'ensemble nous puissions contribuer à la réussite de cet éco-événement.

RENSEIGNEMENTS

Jennifer Bucci
04 76 60 74 13

Chantal Giraud
04 76 60 73 68

evenementiel@saintmartindheres.fr